

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/109

SAISON CULTURELLE 2026-2027 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/108 du 16 juillet donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des actions culturelles sur le territoire communal dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser des partenariats avec des entreprises et organismes pour le financement et la promotion des événements.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** les conventions de partenariat avec les entreprises et organismes listés ci-dessous, pour la saison culturelle 2026-2027.

NOM	Montant
Allianz	500 €
Aravis International	500 €
Atelier VULLIET	2 000 €
AXA	1 500 €
Barrachin	3 000 €
Beber TP	600 €
Carrefour	2 400 €
Colas	1 500 €
Farto // coop	3 600 €
Garden Veyrat	1 000 €
Groupe Fournier	10 000 €
Kap Immo	500 €
Koesio	1 500 €
La ferme de Lorette (sarl Beauregard)	500 €
Lathuille Frères	2 000 €
Maconnerie POCHAT	500 €
Menuiserie Atrux	1 000 €
Montana Immobilier	1 500 €
Peugeot Thônes	1 200 €
Primalp	1 000 €
RET	2 000 €
Ruffon	500 €

Solution logique	1 000 €
STBJ Aravis Transport Logistique	2 000 €
Thiaffey	500 €
Vcréation	500 €
Wizbee	1 500 €

ARTICLE 2 : d'**AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 15 septembre 2026

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 SEP. 2026** ET
PUBLICATION LE **17 SEP. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

